

**37<sup>e</sup> Session du Congrès, Strasbourg, Palais de l'Europe – 29 – 31 octobre 2019**

## Allocution de Claude Haegi, Ancien président du Congrès, président de la Fondation pour l'Economie et le Développement durable des Régions d'Europe (FEDRE)

*Check against delivery - Seul le prononcé fait foi*

**Débat sur : « Une répartition équitable de l'impôt dans les zones transfrontalières : conflits potentiels et possibilités de compromis »**

**Strasbourg, France – 29 octobre 2019**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les délégués,

Permettez-moi de rappeler que la Fondation Européenne pour l'Economie et le Développement durable des Régions, la FEDRE, a vu le jour en 1996, initiée ici par quelques délégués et membres de la direction du Congrès que je présidais.

Il s'agissait, au moment des grands changements politiques à l'est de l'Europe, de mettre en place une passerelle entre les structures institutionnelles des Pouvoirs Locaux et Régionaux et les acteurs civils et économiques.

Ressentant de grands risques d'aggravations de l'environnement, il fallait démontrer qu'une bonne gestion de celui-ci aurait des effets économiques et sociaux positifs.

Depuis 24 ans nous nous y sommes employés, souvent en collaboration avec le CPLRE.

En prenant l'initiative, il y a environ 5 ans de lancer une étude sur « La juste répartition de la fiscalité et des charges en zones transfrontalière ». La FEDRE ne s'est pas éloignée de sa vocation, les choses sont liées.

Pour conduire une politique de développement durable, il faut avoir de bonnes finances.

Nous nous sommes réjouis que la Commission de la Gouvernance du Congrès, considère l'équité fiscale transfrontalière comme un sujet suffisamment important pour qu'elle décide de finaliser un rapport sur ce thème, confié avec pertinence à M. Karl-Heiz Lambertz, vice-président du Congrès et président du Comité des Régions de l'Union Européenne. Sa large expérience, sa connaissance des territoires concernés et sa légitimité personnelle en faisait la personne idoine pour piloter ce dossier. Je le félicite et le remercie de son engagement sur ce thème, ainsi que la direction de l'administration du Congrès et de la commission de la Gouvernance pour leur appui. Je salue aussi le travail pour la FEDRE de M. François Saint-Ouen et l'apport de M. Hicheme Lehmic.

Le vécu quotidien d'une région et d'une agglomération transfrontalière survole la frontière en matière : économique, sociale, touristique, culturelle et environnementale et le fait d'avoir des personnes habitant d'un côté de celle-ci et travaillant de l'autre, donne une amplitude à cette question.

Je vous apporte un témoignage. D'abord comme observateur engagé des régions européennes, puis comme ancien membre du Gouvernement du Canton de Genève, responsable des relations régionales. Dans ces territoires de partage à cheval sur la frontière, les responsables politiques, doivent avoir l'ambition d'être plus forts ensemble, de développer des synergies et des complémentarités en s'appuyant sur des analyses rigoureuses de tous les effets des mouvements transfrontaliers touchant en particulier l'emploi, mais pas seulement.

Ces questions délicates sont influencées par divers paramètres évolutifs, elles doivent donc être suivies régulièrement dans un esprit serein de partenariat. On ne saurait contester, comme le relève avec pertinence le rapporteur, qu'une personne frontalière, comme sa famille, génèrent des charges dans le pays de son lieu d'habitation et dans celui de son travail, et que la fiscalité doit être partagée équitablement en fonction de cette réalité.

Le rapport survole bien la diversité des systèmes pratiqués entre les pays mentionnés et la difficulté d'établir de bonnes règles.

En 1973 déjà, le Gouvernement du canton de Genève qui est entouré de 100 km de frontière avec la France et 12 de contact avec la Suisse, a pensé que l'équilibre politique et social de la région et son développement avait besoin d'une approche emprunte d'équité tant l'imbrication des territoires est forte.

C'est ainsi qu'une loi de compensation fiscale a été adoptée. Un parti politique a tenté il y a 4 ans de lancer une initiative pour la supprimer, mais n'a pas récolté le nombre de signatures obligatoires pour y arriver. Toutefois la menace perdure, le sujet est délicat, redondant en fonction de l'actualité et se prête à toutes les polémiques, surtout que le canton a un niveau d'endettement élevé et une fiscalité en général plus lourde qu'ailleurs en Suisse.

Depuis 46 ans le contexte économique a changé. Le nombre d'entreprises et d'emplois à Genève n'a cessé de croître et la libre circulation des personnes a permis d'engager les collaborateurs dont l'économie locale avait besoin, mais faute de logements, Genève n'a pas pu les accueillir sur son territoire.

C'est ainsi que le nombre de travailleurs frontaliers a explosé en générant divers problèmes notamment celui très difficile de la mobilité. Cette évolution a provoqué une pression sur les collectivités locales des territoires français obligées à investir dans des équipements et infrastructures diverses touchant notamment les crèches, la formation, la santé et tout ce qui est attaché à la vie de ses habitants travaillant à l'extérieur, mais vivant avec leurs familles dans les communes des Départements de Haute-Savoie et de l'Ain.

La compensation financière a permis d'y faire face, car l'accord fiscal prévoit que la manne rétrocédée, représentant un gros tiers des prélèvements à la source sur les salaires, doit revenir aux collectivités de proximité, aujourd'hui les deux départements et les communes, selon le pourcentage de la population frontalière, demain, sans doute aussi le Pôle Métropolitain qui est devenu le partenaire et l'interlocuteur direct de l'agglomération franco-genevoise.

Ces fonds de compensation couvrent des dépenses définies liées à des projets structurants, en rapport avec les flux transfrontaliers, dans les domaines de la mobilité, des bâtiments publics, mais aussi de la petite enfance, des logements sociaux et des soutiens à des établissements publics de coopération intercommunale. Le Ministère des Finances français n'est que l'intermédiaire et respecte cette disposition dont dépend l'accord.

La situation est différente avec les autres cantons suisses qui ne prélèvent pas l'impôt à la source, mais reçoivent une rétrocession du Ministère français des finances qui le lève sur le lieu d'habitation. Ce système ne permet toutefois pas aux communes françaises et départements de disposer de recettes fiscales comparables.

Pour l'année 2018 le canton a versé l'équivalent de 259 millions d'euros. Une part est affectée aux budgets départementaux et une autre aux communes au prorata des frontaliers résidents.

Sur la base de cet accord transfrontalier entre la France et la Suisse, en 10 ans l'Etat de Genève a rétrocédé 2,27 milliards d'euros à ses voisins.

Ce ne fut que justice de le faire et pas un cadeau.

Comment ne pas avoir un tel accord dès lors que nous générons un fort appel de main d'œuvre que nous ne pouvons pas héberger, compte tenu d'une insuffisance de logements sur notre territoire, certes exigü, mais en voulant de plus préserver les espaces agricoles, viticoles et naturels que le canton a fait le choix de préserver.

Cette situation de prospérité véhicule, certes paradoxalement, des inconvénients qui doivent être pris en compte, tant en France qu'en Suisse, mais elle n'est globalement négative ni pour la France qui bénéficie d'un bassin de 100.000 emplois à ses portes, ni pour Genève qui peut accueillir la main d'œuvre qu'elle recherche et la loger en partie en France.

Si un tel accord transfrontalier est essentiel pour gérer notre territoire commun, les sujets conflictuels générés par les deux parties en fonction de leurs propres problèmes ne manquent pas. Ils sont réels et on ne saurait les banaliser.

L'aspiration de personnels français qualifiés, par exemple dans le domaine de la santé, ou dans les entreprises en font partie.

Des sujets divers sont source de tensions dans les populations et son dangereusement attisés politiquement.

L'avenir passe en partie par des projets communs et des succès à partager. Les acteurs économiques, scientifiques et culturels au sens large comprenant l'environnement et le climat, ont un rôle déterminant à jouer que les acteurs politiques doivent favoriser en créant des cadres d'actions concrètes appropriés. On peut aussi espérer qu'un jour la piste de l'innovation institutionnelle s'ouvrira enfin, pour permettre d'avoir quelques espaces véritablement transfrontaliers, genre technopôle, au bénéfice de règles s'inspirant de la zone franche permettant notamment de redistribuer des emplois plutôt que tous les concentrer sur le même territoire.

Les différents acteurs des régions transfrontalières d'Europe doivent être partenaires pour vivre des ambitions partagées.

Ce n'est pas une envolée lyrique de le dire, mais une réalité.

L'équité fiscale proposée par ce rapport, nous conduit plus loin, elle est une condition pour se projeter vers des projets communs motivants, adaptés aux nouvelles attentes qualitatives des populations en particulier des nouvelles générations.

Tel peut être, Mesdames et Messieurs les délégués, le sens de votre soutien en l'adoptant.